

Conseil Municipal du 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Amélie Viallet

Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Pascal Valentin (pouvoir à Michel Genettaz)

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 17 mai 2023

Date de publication : 2 juin 2023

Délibération n°2023-051 – Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service 2021 des services eau et assainissement

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif au titre de l'année 2022.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING